

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à SIEF : quelles suites et quelles conséquences ?

La commission nommée par le Bureau du Grand Conseil était composée de membres de la Commission de gestion (Coges) et de membres de la Commission des systèmes d'information (CTSI). Ce sont Mmes Fabienne Despot, Catherine Labouchère et Ginette Duvoisin ainsi que MM. André Chatelain, Jean-luc Chollet, Lucas Girardet, Mario-Charles Pertusio et la soussignée confirmée dans le rôle de présidente-rapportrice. La séance a eu lieu le 30 septembre 2011.

Nous assistaient dans nos travaux, Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJC. Nous tenons à les remercier pour les renseignements fournis permettant à la commission de comprendre comment les collaboratrices et collaborateurs ont été accompagnés pendant cette période difficile.

Nos vifs remerciements à notre secrétaire de commissions parlementaires, Madame Sophie Métraux, pour la qualité des notes de séance.

Rappel

Ce rapport du Conseil d'Etat fait suite au postulat déposé automatiquement par la Commission de gestion lorsque le Grand conseil refuse une deuxième réponse à l'une de ses observations. Le sujet de ce postulat ne concernait pas les problèmes rencontrés lors de la mise en service du logiciel SIEF dans son ensemble. En effet, tout ce qui concernait la technique du système et les problèmes en découlant avait été traité dans les deux réponses à la 1^{ère} observation du DFJC. Ce qui restait à comprendre, ce sont les conséquences pour les utilisateurs, l'accompagnement des collaborateurs afin de gérer au mieux la situation difficile vécue par ces derniers, ainsi que les mesures prises afin que cela ne se reproduise plus.

Discussion générale

Les commissaires s'accordent pour dire qu'il est indéniable que de sérieux problèmes ont inquiété les députés tout au long de la mise en place de SIEF, mais que maintenant il est temps de s'assurer, tant que faire se peut, que de tels problèmes ne se reproduisent plus.

Mme la Conseillère d'Etat reconnaît que l'Etat s'est montré un peu trop volontariste afin de vaincre le sentiment d'hyper indépendance des établissements et en ne prenant pas suffisamment de temps en amont, en termes d'information, de communication et de projet pilote. Elle ajoute que de même, il s'agit de ne pas sous dimensionner certains volets, tel que cela a vraisemblablement été le cas pour SIEF, du point de vue financier et eu égard au personnel. Elle rappelle que maintenant des

projets de ce type sont traités par la DSI. Si le DFJC est à nouveau sollicité, il mettra en avant ces éléments importants.

Il est encore à relever que l'établissement de critères d'adjudication et la méthode du suivi des projets mis en place par la Direction des systèmes d'information, ne permettrait vraisemblablement pas la reproduction des erreurs qu'a connu SIEF.

Lors de la séance de la commission, les discussions entre le Canton et Hewlett-Packard (HP) ont été évoquées pour dire qu'elles devraient rapidement déboucher sur un accord allant dans le sens des intérêts de l'Etat de Vaud. Madame la Conseillère d'Etat nous indiquait que sur les 8 millions de fr. supplémentaires pour l'Etat, 1 million de fr. a été dévolu au portail "IAM", lequel fonctionne très bien.

En écrivant ces lignes, j'apprends, comme tous les députés, que " Le litige opposant l'Etat et Hewlett-Packard (Suisse) S.à.r.l. dans le cadre du projet informatique SIEF est terminé. Un accord évitera aux parties une procédure judiciaire onéreuse et offrira un certain nombre d'avantages pratiques pour l'administration, l'issue du conflit pouvant être qualifiée de satisfaisante sous l'angle des intérêts financiers de l'Etat." (Communiqué du Conseil d'Etat du 10 novembre 2011). Je crois pouvoir dire que cela est une bonne nouvelle.

Il faut aussi noter que, lorsque le projet SIEF a été imaginé, le paradigme voulait qu'un seul système réponde à toutes les demandes. Cela s'est avéré erroné et depuis, même si le paradigme est encore fort, les spécialistes estiment plus prudent d'avoir plusieurs systèmes parallèles mais coordonnés.

Rappelons encore que la sous-commission DFJC de la Coges avait très rapidement signalé les problèmes rencontrés et en avait fait un suivi intense. Mme la Conseillère d'Etat souligne le rôle important que les commissions telles que la CTSI et la COGES peuvent jouer en rendant attentif aux problèmes rencontrés sur le terrain.

Conclusion

On ne peut que répéter qu'il ne s'agit pas d'oublier ce qui s'est passé avec SIEF, mais au contraire de s'en servir pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. La COGES et la CTSI poursuivront leur collaboration entre autres sur ce sujet sensible, afin de réagir rapidement en cas de problème. Une attention particulière sera portée à la perception et à la satisfaction des utilisateurs.

Vote

C'est à l'unanimité que la commission recommande au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat.

Renens, le 11 novembre 2011

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) Anne-Marie Depoisier